**COMPTE RENDU DU CONSEIL D’ED. 650 HUMAINS EN SOCIETE
23 janvier 2024 – 13h30-16h15 – I-Média – Salle des conférences**

**Visio-conférence :** <https://univ-poitiers.webex.com/meet/lucette.toussaint>

**Présents :** Charlotte KRAUSS, Mathias MILLET, Cornel OROS, Thomas STENGER, Alain DUCOUSSO-LACAZE, Jean-François CERISIER, Nathalie LEBAULT, Christel BIDET-ILDEI, Olivier CLOCHARD, Pierre KAMDEM, Théo MARTINEAUD, Aymeric LE CORRE, Mohamed Lamine KEITA, Nina BOGATAIA, Lucette TOUSSAINT, Isabelle MICHAUD

**Excusés :** Marilène de CRAEN, Pauline VAN-PRAET, Marie CAILLET, Victor FRANCISCO, Maréva BRUNET, Romain PIRONNET, Nathalie FOFANA, Céline CAPILLON, Sarah RALAMINA, Lucile GABANOU, Valérie FOURNIER

**Ordre du jour**

1. **Informations diverses**

**2 – Bilan inscriptions / réinscriptions tardives**

**3 – Bilan des réponses à l’AAP région et allocations doctorales**

**4 - Bilan de l’organisation des JT 2024 (24 et 25 juin 2024) MSHS.**

**5 – Règlement interne de l’ED Humains en société**

1. Informations diverses
* **Cérémonie de remise des diplômes** : 16 février à 14h à la faculté de droit. Parrain : astrophysicien Daniel ROUAN (directeur de recherche Emerite CNRS au LESIA, Labo spatial de l’observatoire de paris). Elu à l’académie des sciences en 2005. Plus de 600 articles. Président de la société française de physique.

Invitation des directeurs de thèse.

Cette cérémonie est organisée par l’ED MIMME Mathématique, Informatique, Matériaux, Mécanique, Energétique.

* **Mise en place des CSI**. 1ère année élaboration des CSI (courrier des assistantes fin janvier). Réinscription : maintien des CSI. Avant mi-juin pour les réinscriptions en 1ère, 2ième et 3ième année. Pour les autres, avant mi-septembre. Il faut rappeler la procédure en 3 étapes (avec ou sans la présence des directeurs de thèses, mais si ces derniers sont présent, ils ne doivent pas prendre la parole).
* Formations doctorales – Il est rappelé que le doctorant doit avoir validé 90h de formations doctorales pour pouvoir soutenir sa thèse. Il va être signalé aux directeurs de laboratoires les noms des doctorants n’ayant validé que peu d’heures de formation, pour anticiper et éviter les risques de ne pas avoir atteint le nombre d’heures requis au moment de la soutenance.
* Il est recommandé d’être prudent concernant l’utilisation de la caméra pour les doctorants en distanciel par rapport à la CNIL d’une part, et par rapport à l’impact financier sur la facture Internet de doctorants résidant à l’étranger
* Validation du **calendrier des inscriptions et réinscription** (rentrée 2024) on reste sur le calendrier habituel, à savoir du 15 juin au 15 juillet pour les réinscriptions en 2ème et 3ème année et du 15 août au 15 septembre pour les réinscriptions en 4ème année et plus, même si des changements peuvent avoir lieu avec la création du centre doctoral.
* **Précisions sur les soutenances de thèse** (président, visio-conférence, etc.). Le président doit être PU ou DR. Les assistantes des ED listeront les présidents potentiels sur la fiche de déclaration du jury de soutenance, même si le président au final sera choisi par les membres du jury.
1. **Bilan inscriptions-réinscriptions** tardives (cf. fichier isabelle)

Bilan des heures de formation doctorale. Isabelle va contacter les directeurs de thèse et de laboratoire pour pointer les doctorants concernés.

1. **Bilan des réponses à l’AAP région et allocations doctorales.**

Les **trois projets sont remontés à la région** (Marc Pourroy – LEP, Frederique Autin – CERCA, Lucette Toussaint – CeRCA).

Date pour faire remonter **les thématiques de recherche** dans le cadre des allocations 100% ministérielles : fin janvier, mais il peut être accordé un peu plus de temps si nécessaire et dans ce cas, les directeurs de laboratoire doivent en informer les assistantes de l’ED.

S’il n’y a pas de thématiques dans un laboratoire, il faut le signaler aux ED pour qu’un laboratoire sur liste complémentaire puisse en bénéficier.

1. **Bilan de l’organisation des JT 2024 (24 et 25 juin 2024) MSHS.**

Doctorants impliqués dans l’organisation :

Marie Thooris (CeRCA)

Laurine Lenevez (Techne)

Fabienne Barret (Cerege)

Gaelle Metois (Forellis)

Abdelhamid Messaour (Ruralité)

Kaoula Cherqaoui (CAPS)

Francesca Di Donato (Migrinter**)**

Appel à communication fin janvier, puis envoi à tous les doctorants vers le 9 février

1. Règlement interne de l’ED Humains en société

Révision de certains points du règlement intérieur :

Lucette propose une limite de 5 doctorants à temps plein encadrés par un directeur de thèse. Pour chaque doctorant supplémentaire, il pourrait être fait un bilan motivé qui permettrait d’accorder des dérogations

Il ne faudrait pas dépasser 10 demi-thèses par encadrant. Cette décision est validée par les membres du Conseil présents

Le règlement est transmis aux directeurs de laboratoires afin qu’ils valident ou non les points surlignés en jaune

Le conseil prend fin à 16h20. Pas de prochaine date fixée.